

Conseil municipal

Réunion du 30 mars 2014

Compte-rendu

L'an deux mille quatorze, le 30 mars à 11 h, le conseil municipal s'est réuni pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Daniel DELWARDE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 26 mars 2014

Etaient présents : MM. Daniel DELWARDE, maire, Jean-Luc VALEIN, Guy COQUELLE, Mmes Annie FRERE, Capucine TIMAL, M. Jean-Michel DOLACINSKI, Mme Thérèse WARGNIES, M. Yves LEGRAND, Mme Maryse BETHUNE, MM. Philippe CARRE, Christian SPARROW, Philippe PARENT, Daniel WOUTISSETH, Mme Joëlle GROISE, M. Christophe BELOT, Mmes Michelle GRIERE, Brigitte RAOULT, Karine STELLA, Séverine PETITPREZ, Nicole BOURDREZ, MM Francis LONNOY, François DURIEZ, Mme Claire-Marie DUREUX

1) **Installation du nouveau conseil municipal**

Après avoir installé le conseil municipal nouvellement élu, M. Daniel DELWARDE, maire sortant rend compte, conformément à l'article L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), de la convocation en urgence de M. Francis LONNOY suite à la démission de M. HOUTTEMANE, rendue effective le 27 mars 2014 au matin.

M. Francis LONNOY étant, conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

M. Daniel DELWARDE, maire sortant, demande au conseil municipal, d'entériner le caractère d'urgence de la convocation de M. Francis LONNOY.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine le caractère d'urgence.

Ensuite M. Daniel DELWARDE, maire sortant rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au doyen d'âge des membres du conseil municipal de présider la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire.

M. Yves LEGRAND préside la séance

Sont nommés :

Melle Capucine TIMAL en qualité de secrétaire

Mme Michelle GRIERE, M. Christian SPARROW en qualité d'assesseurs

2) Election du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Candidat : M. Daniel DELWARDE

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Avec dix-neuf (19) voix, M. Daniel DELWARDE, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3) Fixation du nombre d'adjoints

En application des dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, et fixe à l'unanimité à 6 le nombre des adjoints.

4) Election des adjoints

Sous la présidence de M. Daniel DELWARDE, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Candidats : Liste « Proville passionnément »

- Jean-Luc VALEIN
- Guy COQUELLE
- Thérèse FRERE
- Capucine TIMAL
- Jean-Michel DOLACINSKI

- Thérèse WARGNIES

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Avec dix-neuf (19) voix, les noms présentés sur la liste « Proville passionnément », ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 11 h 30.

Suivent les signatures		
M. DELWARDE	M. VALEIN	M. COQUELLE
Mme FRERE	Melle TIMAL	M. DOLACINSKI
Mme WARGNIES	M. LEGRAND	Mme BETHUNE
M. CARRE	M. SPARROW	M.PARENT
M. WOUTISSETH	Mme GROISE	M. BELOT

Mme GRIERE

Mme RAOULT

Mme STELLA

Mme PETITPREZ

Mme BOURDREZ

M. LONNOY

M. DURIEZ

Mme DUREUX